

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

... Et le pire reste à venir

A en croire les discours tenus par la plupart des candidats qui se sont présentés contre les listes de gauche sortantes au mois de mars, l'UMP était quasiment absente des élections municipales.

Selon eux, les électeurs avaient le choix entre la gauche, forcément politicienne, et des équipes "apolitiques", composées de candidats choisis sur leurs seules compétences et leur dévouement pour l'intérêt général. Un peu plus de trois mois après les élections, les habitants de Quimperlé, Concarneau, Guilers, Morlaix, Châteaulin ou Douarnenez, notamment, constatent que les maires et les équipes municipales qu'ils ont élus ne correspondent pas à l'image des candidats qui ont sollicité leurs suffrages.

Une nouvelle équipe doit disposer de quelque temps pour se familiariser avec les

dossiers et le fonctionnement municipal. Cependant, la période d'acclimatation doit maintenant toucher à sa fin.

Or, les nouveaux élus n'ont manifestement pas pris la mesure de leurs responsabilités. L'exemple le plus frappant vient de Morlaix où une adjointe a déjà été démise de ses fonctions. Elle n'est pas remplacée par un conseiller municipal. Un autre adjoint reprend sa délégation, en plus de la sienne. Mais cet exemple n'est pas isolé. Dans la grande majorité des communes gagnées par la droite, les conseillers municipaux socialistes constatent que les élus majoritaires ne dominent pas leurs dossiers. Pour quelle raison ? Parce que le pouvoir reste concentré entre les mains de quelques adjoints autour des maires. C'est le cas à Morlaix, bien sûr, mais aussi à Landerneau, Douarnenez ou Concarneau.

Il en résulte, de la part des majorités en place, un comportement agressif vis-à-vis des élus d'opposition.

SUITE PAGE 2

**CAP
FINISTÈRE**

 26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 3/07/2008


**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

EN CLAIR !

La présidence française face au trouble.

Ce n'est pas seulement l'Irlande qui refuse le traité de Lisbonne mais aussi la Tchéquie qui doute devant sa ratification et qui, ensemble, troublent les citoyens de tous pays par leurs positions et attermoiements. L'Europe fait-elle encore envie aux peuples ? Représente-t-elle encore un avenir en commun ? Saura-t-elle convaincre de la justesse de ses choix ? Voilà des questions auxquelles la France, qui va prendre la présidence de l'Union Européenne pour six mois, va devoir répondre. Et surtout être la force d'entraînement. Car la crise financière se déroule sous nos yeux, car la crise alimentaire est là, impitoyable, car l'unité sociale reste encore à construire. Il faudra à la présidence française de la vigueur pour sortir de cette nouvelle crise de confiance.

PPP : attention, dangers !

"La généralisation des partenariats public privé (PPP) constituerait une erreur considérable", a prévenu Jean-Jacques Urvoas, à la tribune de l'Assemblée Nationale.

Le député de Quimper y défendait la motion d'irrecevabilité, présentée par le groupe socialiste, contre le projet de loi du gouvernement qui vise, selon les termes de Nicolas Sarkozy, "à mettre en œuvre un volet législatif qui desserrerait les contraintes et placerait cette procédure parmi les modalités de droit commun de la commande publique".

De quoi s'agit-il ? En 2002, la loi d'orientation et de programmation pour la Justice prévoyait l'autorisation de recourir à des baux emphytéotiques pour la construction de prisons ou de gendarmeries. "Au lieu de

lancer des concours à projets, l'État ou une collectivité confie à un groupe la construction et la gestion d'équipements", expliquait le sénateur socialiste, Jean-Pierre Sueur, le 9 juin, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'UESR à Quimper. La loi du 2 juillet 2003 généralisait ce type de contrat. Avec



Jean-Jacques Urvoas

toutes les dérives possibles : absence de concurrence, concentration du marché entre les mains de trois ou quatre grands groupes du BTP et risques de dérives budgétaires pour les collectivités qui s'engagent pour 20, 30 voire 40 ans.

Le groupe socialiste avait saisi le Conseil constitutionnel qui lui avait donné raison. Les PPP ne pouvaient être utilisés que dans certains cas très

SUITE PAGE 2

... Et le pire reste à venir (suite)

Pour l'instant, ils commettent quelques erreurs mais sont surtout dans l'attente. Mais, dès la rentrée, il faut s'attendre à de sérieuses attaques contre le monde associatif

*** "On le sent en Conseil municipal ou en réunions de commissions", souligne Karine Nerzic, conseillère municipale de Concarneau. "Nous n'obtenons jamais de réponses à nos questions. Au mieux, l'adjoint répond "je ne sais pas", au pire, nous ne pouvons même pas nous exprimer".

"La concertation avec les habitants et les associations, le respect de l'opposition était pourtant un axe majeur de la campagne de la liste de droite", rappelle Michaël Quernez, conseiller municipal de Quimperlé. "Or, nous sommes systématiquement écartés et le journal municipal est devenu un outil de propagande pour le maire".



Les élus de gauche de Concarneau n'obtiennent aucune réponse

Sans doute, l'élaboration des programmes n'avait pas été approfondie car le gel de plusieurs projets constitue la seule solution pour plusieurs municipalités. A Guilers, il s'agit du projet Joubin, du nom d'une salle destinée aux personnes âgées. "Nous avons finalisé un projet de qualité, défini en concertation avec les aînés", explique Jean-Yves Carn, dans le bulletin de la section socialiste de Guilers. "Son annulation ne nous a pas vraiment surpris. Cependant, nous nous attendions à la présentation d'un nouveau projet alternatif".

A Châteaulin, c'est le projet d'espace socio-culturel, pourtant prêt à être réalisé qui est bloqué, regrette Jean-Paul Urien, tandis qu'à Landerneau, Pascal Inizan, déplore l'arrêt du programme d'investissement de la salle du Family.

D'autres municipalités "apolitiques" ne se contentent pas de geler. Elles "foncent", quitte à devoir très rapidement revenir sur des décisions prises trop hâtivement.

Parmi les "fonceurs", on peut classer Morlaix et Douarnenez. Dans ces deux communes, l'action précède la réflexion. "Sans aucune concertation, la maire a imposé le transfert de deux écoles sur un seul site, obligeant ainsi l'école Diwan à déménager,

mais sans proposition de relogement", explique la conseillère municipale de Morlaix, Françoise Garnier. Maintenant que la décision a été prise, la municipalité cherche, un peu tard, une solution.

"A Douarnenez aussi, la majorité a été obligée de revenir sur quelques décisions prises dans la précipitation", renchérit Tangi Youinou. Ainsi, elle a cru pouvoir renvoyer un salarié du Conservatoire du littoral, ignorant sans doute que la loi le lui interdisait et qu'elle devait respecter les conventions signées par la mairie avec ses partenaires. Elle avait aussi prévu de geler des investissements sur des bateaux du Port musée, sans se rendre compte des conséquences de cette décision.

A Quimperlé, la nouvelle majorité municipale fonce également. Mais elle ne revient pas en arrière. Ainsi, deux associations, *Les Restos du Cœur* et *Saint-Vincent-de-Paul* ne sont plus représentées au sein du CCAS. A la place, le maire a décidé de faire entrer... le Rotary.

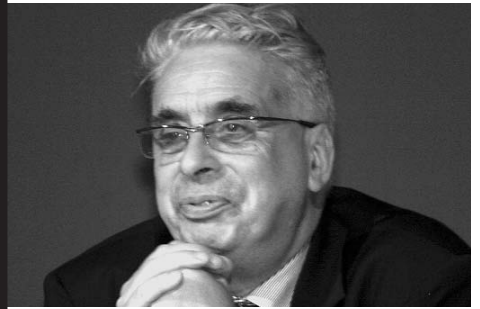
Au mois de mars, les électeurs se sont exprimés. Les nouvelles majorités en place sont tout à fait légitimes et il convient sans doute de leur laisser encore un peu de temps avant de trouver leurs marques. Cependant, les premiers mois de mandats ne laissent rien présager de bon. "Nous avons vraiment affaire à une droite dure", constate Hervé Gouédard, secrétaire de la section de Morlaix. "Les discours tenus par les nouveaux élus dans les commissions ne laissent aucun doute à ce sujet".

L'heure de vérité interviendra à la rentrée, lors de la préparation des budgets. Là, il ne sera plus possible de tricher et les citoyens verront vraiment les choix et les priorités des majorités qui se présentent encore comme "apolitiques", même si plusieurs maires n'hésitent pas à réclamer l'investiture UMP pour se présenter aux élections sénatoriales.



Morlaix : une majorité municipale clairement à droite

PPP : attention, dangers ! (suite)



Jean-Pierre Sueur

*** encadrés. Pour y avoir recours, il fallait notamment justifier de l'urgence et de la complexité des projets.

Il en fallait plus pour calmer les ardeurs de cette majorité, toujours prompte à défendre les PME et la concurrence dans ses discours, mais particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de rendre service à quelques grands groupes industriels, surtout s'ils sont présents dans le domaine de la communication.

Comment contourner la décision du Conseil constitutionnel ? Tout simplement en inscrivant dans le projet de loi

Les PPP peuvent se révéler très dangereux

les critères d'urgence et de complexité mais en y ajoutant deux autres. D'une part l'aspect "avantageux" du PPP. Compte tenu de la durée des baux, il est tout simplement impossible de prévoir à l'avance le coût que

représenteront les projets sur le long terme. D'autre part, et il fallait y penser, le projet de loi donne la liste des domaines que ce gouvernement juge prioritaire jusqu'en 2012. "Il eut été plus simple de mentionner ceux qui ne le sont pas", a ironisé Jean-Jacques Urvoas, "car, tout ou presque aura un caractère d'urgence". Qu'on en juge, il s'agit de la santé, de l'éducation, des universités, de la rénovation urbaine, des transports concourant au développement durable et de la rénovation des bâtiments dans un but d'économie d'énergie.

Et comme si cela ne suffisait pas, les immeubles construits dans le cadre d'un PPP seront exonérés de diverses taxes !

Les députés socialistes ont bien sûr voté contre ce projet. "Tenons-nous en donc au dispositif actuel", a plaidé Jean-Jacques Urvoas. "Cet outil peut rendre des services mais son usage doit être strictement encadré, afin d'éviter toute dérive potentiellement incontrôlable". La majorité UMP a voté pour, même si plusieurs pays ayant expérimenté la généralisation de cette procédure font aujourd'hui machine arrière.

Un nouveau président pour le PNRA

Daniel Créoff a succédé à Roger Mellouët à la présidence du PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique).

Le conseiller général du Huelgoat connaît bien le parc d'Armorique. Il en devint le représentant de sa commune en 1971, soit deux ans après sa création. *"Depuis 2001, j'étais, aux côtés de Roger Mellouët, le vice-président chargé des relations avec les collectivités locales"*, précise-t-il.

A peine installé, le nouveau président doit s'atteler à un gros chantier : la révision de la charte du parc pour la période 2009-2020. *"Cette nouvelle version insiste notamment sur les dimensions environnementales, architecturales et patrimoniales"*, résume Daniel Créoff qui, avec les membres du bureau, représentants du Département, de la Région et des communes, va animer une cinquantaine de réunions dans les 39 communes du PNRA. *"C'est d'autant plus important de le faire maintenant que de nombreux conseillers municipaux viennent d'être élus et ont besoin d'informations sur le Parc, et des conseils que nous pouvons leur apporter,*



Daniel Créoff ira à la rencontre des habitants des communes du Parc d'Armorique

notamment dans le domaine de l'urbanisme".

Parallèlement à ce travail de concertation et d'explication en direction des élus et des habitants, le PNRA va mettre en place un partenariat avec le Parc marin d'Iroise, présidé par Pierre Maille, qui vient de voir le jour. *"Le Parc est présent à Ouessant, Molène et Sein"*, rappelle Daniel Créoff.

Un an avant de fêter son quarantième anniversaire, le Parc Naturel Régional d'Armorique, seul parc naturel régional de Bretagne actuellement, s'est imposé dans le paysage breton. Pour preuve, près de 10 communes ont manifesté leur souhait d'y adhérer. *"Nous étudierons ces demandes lorsque la nouvelle charte aura été adoptée"*.

LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



PSU : un laboratoire idéologique

Avec
Tudi Kernallegenn

Le Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (CRAPE) et le Centre de Recherche Historique de l'Ouest (CERHIO) organisent, les 9 et 10 septembre 2008, un colloque à l'IEP de Rennes et l'Université de Rennes 2, intitulé *"Le PSU vu d'en bas. Un parti dans les régions : réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 50-années 80)"*.

Pour Tudi Kernallegenn, coorganisateur, avec François Prigent, de cet événement, l'influence du PSU fut déterminante pour la gauche dans les années 60 et 70.

Cap Finistère : Pourquoi organiser ce colloque en Bretagne ?

Tudi Kernallegenn : D'abord parce que François Prigent et moi sommes

Rennais. En fait, ce colloque s'inscrit dans la continuité de la journée d'étude que nous avons organisée il y a un an et demi. Il est vrai que la Bretagne occupe une place à part dans l'histoire du PSU. Ici, la SFIO a été beaucoup plus touchée qu'ailleurs lors de la création du parti. Dans les Côtes d'Armor, la quasi-totalité de ses adhérents ont suivi Yves Le Foll et Antoine Mazier, et dans le Trégor, Tanguy Prigent aussi a entraîné de nombreux adhérents SFIO. Le PSU disposait ainsi d'une base militante importante et de "notables" en Bretagne ce qui explique ses bons résultats électoraux. Morlaix et Saint-Brieuc étaient des bastions. Le PSU breton fut également un lieu d'élaboration idéologique fécond.

Cap Finistère : L'influence électorale du PSU ne correspondait pas à son influence idéologique ?

Tudi Kernallegenn : Absolument, même si, encore une fois la Bretagne peut faire

figure d'exception. Mais on retient surtout du PSU qu'il fut un foyer de réflexions sur le socialisme dans les années 60 et 70. Il fut le parti le plus influencé par mai 68. C'est lui par exemple qui plaça, le premier, l'écologie au cœur de son programme. Dans la bataille de Plogoff, ses militants étaient au premier rang. C'est en son sein aussi que se développa la réflexion à gauche sur le régionalisme et la décentralisation grâce à Michel Rocard et aux militants bretons en particulier.

Cap Finistère : Le colloque des 9 et 10 septembre est-il réservé aux universitaires ?

Tudi Kernallegenn : Pour les contributions oui, seuls des historiens ou des sociologues interviendront. Cependant, nous avons prévu tous les réseaux des anciens du PSU et nous espérons que le dialogue pourra s'instaurer entre les universitaires et celles et ceux qui ont écrit cette page d'Histoire.

Plus d'infos sur :

<http://www.crape.univ-rennes1.fr/>

Rendez-vous

7 septembre

Barbecue de rentrée des socialistes de la région bretonne.

7 septembre

Dès 12 heures : Couscous de la troisième circonscription, à Porspoder, centre Kerdeven - Colonie de vacances de la FOL. Prix 5 euros. Inscriptions auprès des secrétaires de section.

4 octobre

Réunion de rentrée de la fédération, au centre des congrès de Mescoat à Landerneau.

Annonces légales & judiciaires

SCP Evelyne BRON-FULGRAFF, Anne-Marie LASSERRE et François-Xavier ROCHETTE, Notaires Associés à ANNEMASSE (Haute-Savoie) - 1, rue René-Blanc

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne-Marie LASSERRE, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Evelyne BRON-FULGRAFF, Anne-Marie LASSERRE et François-Xavier ROCHETTE, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à ANNEMASSE, "LE CARTESIA" - 1, rue René-Blanc, le 5 juin 2008, enregistré à ANNEMASSE le 9 juin 2008, bordereau n° 2008/329 Case n° 1, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La dénomination sociale est :

SCI ZELTAN.

Le siège social est fixé à : QUIMPER (29000) - 80, route de Douarnenez.

La Société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT VINGT NEUF MILLE EUROS (229 000,00 euros).

La société a pour objet : la propriété par voie d'apport ou d'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits ou biens immobiliers en général, leur rénovation, réhabilitation, construction ou reconstruction, et la mise à disposition gratuite de ses immeubles au profit de ses associés. Et la souscription de tous emprunts lui permettant la réalisation de cet objet avec ou sans garanties réelles sur les biens sociaux.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le premier gérant de la société est : Madame Hazel MARTIN, demeurant à QUIMPER (29000), 80, Rte de Douarnenez.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Pour avis,
Le Notaire.

SARL MARCH MOR
SARL au capital de 9 147 euros
4, rue Blaveau - 29200 BREST
RCS 314 764 382 BREST

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 février 2008, il en résulte que :

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Nouvelle dénomination :
COURTIMO FRANCE
Ancienne dénomination :
MARCH MOR

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
L'assemblée générale a décidé le transfert du siège social à : 59, rue Jean-Macé, 29200 BREST.

Anciennement : 4, rue Blaveau, 29200 BREST.

NOMINATION D'UN GÉRANT

L'assemblée générale a décidé de nommer M. POULIQUEN Nicolas, né le 21

mars 1986 à BREST, de nationalité française, demeurant 2, rue André-Chénier, 29490 GUIPAVAS - GÉRANT pour une durée indéterminée, en remplacement de M. LEAL Guy, Le Dreff, 29470 PLOUGASTEL DAOULAS, démissionnaire.

CHANGEMENT D'ACTIVITÉ

L'Assemblée générale a décidé la modification de l'objet social.

Ancienne mention : Crêperie snack bar.
Nouvelles mention :

- Toutes opérations de transaction sur des immeubles et fonds de commerce.
- Toutes opérations commerciales industrielles, financières, immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
- Toutes opérations de travaux et d'aménagement se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
- Traitement à façon.

Pour insertion,
Le Gérant.

SARL APGP

Siège social :

14, impasse An Avel c'Houzi
29100 DOUARNENEZ

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2008, il résulte que la Société est désormais administrée conjointement par Monsieur André PICHON, demeurant 14, rue Max-Jacob - 29710 PLONÉIS, et Monsieur Gérard PONT, demeurant 14, impasse An Avel c'Houzi - 29100 DOUARNENEZ.

Pour avis.

Michel PETERS - Avocat
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST

Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46
michel.peters@juriproscm.com

OUEST ASSUR CONCEPT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8, rue Alain-Fournier
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brest du 16 juin 2008, il a été constituée une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

OUEST ASSUR CONCEPT.

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 8, rue Alain-Fournier - 29200 BREST.

Objet social : Toutes opérations se rapportant à l'activité de courtage en assurance ; aux conseils en matière de gestion de patrimoine, de placements financiers de toute nature ; la réalisation pour le compte de tiers d'opérations de gestion de portefeuille, la formation en matière de gestion de patrimoine.

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 5 000 euros.

Gérance : Monsieur Bertrand MERDRIGNAC, demeurant 27, rue de Kersene, 29860 PLABENNEC.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

Michel PETERS - Avocat
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST

Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46
michel.peters@juriproscm.com

ANAXIMANDRE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 88 256 euros porté à 120 256 euros
Siège social : Pen Ar Menez
29260 PLOUIDER
transféré à Parc d'Innovation de Mescoat
29800 LANDERNEAU
498 160 902 RCS BREST

Aux termes de délibérations en date du 12 juin 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social de Pen Ar Menez, 29260 PLOUIDER, à Parc d'Innovation de Mescoat, 29800 LANDERNEAU, à compter du jour même.

Elle a également décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 32 000 euros par l'émission de 2 000 parts nouvelles de 16 euros chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraires, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à QUATRE VINGT HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX EUROS (88 256 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CENT VINGT MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX EUROS (120 256 €).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal des formalités au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

SCP Antoine DESMIERS
de LIGOUYER, Olivier BARIOU et
Marie-Laure BOUTHORS-DESMIERS
de LIGOUYER, Notaires Associés
à DAOULAS (29460)
24, route de Quimper
avec bureau annexe permanent
au FAOU (29590), 3, quai Quélen

Acte de M^e Olivier BARIOU, notaire à DAOULAS, en date du 20 juin 2008, enregistré au SIE de BREST-PONANT, le 23 juin 2008, bordereau 733, case 1, contenant CESSION par M. Alain CABON, dmt au FAOU, 3, route de Kerdour, à Mme Catherine STEPHAN, veuve de M. Alain AUFFRET, dmt au FAOU, 36, lotissement de Pen ar Pavé, du fonds de commerce de "vente d'articles cadeaux", connu sous l'enseigne "IDÉES DÉCO", comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

- Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis au FAOU (29590), 4, place aux Foires, où le fonds est exploité.

- Le droit à la ligne téléphonique numéro 02 98 81 01 08 18, sous réserve de l'agrément de "France Télécom".

- Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation.

Entrée en jouissance : 20 juin 2008.

Prix : 33 500 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 32 120 €, et au matériel pour 1 380 €.

Oppositions à LE FAOU (29590), 3, quai Quélen, au bureau annexe de l'office notarial, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion,
M^e Olivier BARIOU.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €

Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Cap Finistère - Le Breton Socialiste

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER

Tél : 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alain QUEFFELEC

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Yves CABON - Tél. 02 98 43 44 39

Impression : Presses Associatives du Finistère
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Tél : 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

CPPAP 1212 P 11428